

Le personnel de l'école de votre enfant

Personnel enseignant en milieu scolaire :

En plus des professeurs qui dispensent leur enseignement en salle de classe, d'autres professeurs spécialement formés apportent leur soutien aux élèves. Parmi ceux-ci, on peut citer :

1. Professeurs d'anglais langue seconde (ALS) et/ou professeurs du Centre de la langue anglaise (English Language Centre ou ELC)

- Ces professeurs ont été formés pour travailler avec des élèves qui n'ont pas l'anglais comme langue maternelle.
- Dans la plupart des écoles, ces professeurs enseignent dans des classes d'élèves qui, tous, s'emploient à développer leurs compétences en compréhension orale, en expression orale, en lecture et en écriture de l'anglais.

2. Professeurs du Centre de développement des compétences (Skills Development Centre ou SDC)

- Ces professeurs sont spécialement formés pour fournir de l'aide à tous les élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage.
- Ils travaillent avec les apprenants qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour renforcer leurs compétences scolaires.
- Ils peuvent également travailler avec des élèves d'ALS pour les aider à perfectionner leurs compétences en anglais.

Personnel de soutien non enseignant :

Ce personnel spécialement formé apporte un appui spécifique aux élèves.

1. Assistants en éducation spécialisée (Special Education Assistants ou SEA)

- Les SEA sont formés pour travailler avec les élèves qui requièrent une attention et une assistance spécialisées.
- Ils travaillent directement avec les professeurs pour aider les élèves.
- Ils travaillent souvent avec les élèves en proie à des problèmes particulièrement graves.

2. Travailleurs des services à la jeunesse et à la famille (Youth and Family Workers ou YFW)

- Ces travailleurs ont été formés pour répondre aux besoins sociaux et émotionnels des élèves.
- Ils travaillent normalement avec les élèves et leurs familles en dehors des salles de classe.
- Ils aident directement les élèves et les familles et établissent des liens avec l'école, la communauté scolaire et des agences extérieures.

VSB

“Who are the People in Your Child’s School?” Secondary

[French]

Cette brochure fait partie d'une série commanditée par le programme *Travailleurs(euses) d'Établissement dans les Écoles* de la Commission Scolaire de Vancouver et produites par un collectif de professeurs d'anglais langue seconde (ALS) et par l'équipe des *Travailleurs(euses) de Liaison Multiculturelle* de la Commission Scolaire de Vancouver.



Ce programme a été rendu possible grâce à une contribution financière du Gouvernement du Canada et de la province de Colombie-Britannique.

Le personnel de l'école de votre enfant – Qui est-il? Quelles sont ses responsabilités?



Écoles secondaires

Le personnel de l'école de votre enfant



Les professeurs qui enseignent en salle de classe travaillent en étroite collaboration avec un grand nombre d'autres personnes dans l'école de votre enfant. Ces personnes sont là pour que votre enfant et tous les autres enfants qui fréquentent son école puissent développer leurs compétences au mieux de leurs capacités dans un environnement sûr et accueillant.

Le nombre et les fonctions de ces personnes peuvent varier d'une école à l'autre.

Administration :

Les directeurs d'école et/ou les directeurs adjoints sont les administrateurs de l'école. On pourrait les appeler directeurs administratifs.

Leurs responsabilités s'étendent, entre autres, aux domaines ci-dessous :

- la santé et la sécurité de chaque élève;
- l'assurance du respect de la Loi scolaire de la Colombie-Britannique (*British Columbia School Act**);
- le bon fonctionnement de l'école et l'élaboration de procédures;
- l'interaction avec le personnel pour la mise en œuvre des plans de l'école; et
- les réunions avec les parents pour faciliter l'intéressement des parents aux décisions concernant l'école.

Assistants administratives :

Les secrétaires ou assistantes administratives travaillent avec les administrateurs.

Leurs responsabilités s'étendent, entre autres, aux domaines ci-dessous :

- la gestion des documents administratifs;
- l'appui aux administrateurs pour assurer le bon fonctionnement de l'école;
- la gestion des appels téléphoniques et du courrier;
- la notification des parents en cas de maladie de leur enfant ou d'un besoin de venir le chercher; et
- la gestion des situations requérant des premiers soins.

* Voir la brochure intitulée **British Columbia School Act/La Loi scolaire de la Colombie-Britannique**

Conseillers :

Les conseillers sont des enseignants qui ont reçu une formation universitaire supplémentaire leur permettant de travailler comme conseillers. Dans les grandes écoles secondaires, il peut y avoir plusieurs conseillers.

Leurs responsabilités principales sont :

- assister les élèves dans leur développement social, émotionnel et scolaire;
- fournir des renseignements sur la résolution de problèmes et la prise de décisions;
- fournir des renseignements en matière d'orientation professionnelle et de planification des études;
- assister les élèves dans leur choix de programmes scolaires qui reflètent leurs intérêts et leurs capacités;
- s'entretenir individuellement avec les élèves durant l'année pour les encourager à travailler pour réaliser leur potentiel personnel;
- assister dans le repérage des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage particulières;
- se réunir avec les élèves du cycle supérieur pour discuter de leurs progrès scolaires, de leurs intérêts professionnels et de leurs objectifs postsecondaires; et
- s'assurer que les élèves ont obtenu les crédits nécessaires pour l'obtention de leur diplôme et/ou pour répondre aux exigences d'admission des universités.

Assistants en orientation professionnelle :

On les retrouve dans certaines écoles secondaires.

Leurs responsabilités principales sont :

- être une ressource importante en matière de formation professionnelle et éducative;
- renseigner les élèves à propos des diverses carrières et des établissements d'enseignement postsecondaire;
- aider les élèves à rédiger leur curriculum vitae et/ou à se préparer à des entrevues d'emploi; et
- renseigner les élèves sur les possibilités de bénévolat et sur les occasions d'emploi.

Bibliothécaires :

Les bibliothécaires sont des enseignants ou des enseignantes qui ont reçu une formation universitaire supplémentaire portant sur l'organisation et le fonctionnement d'une bibliothèque.

Leurs responsabilités principales sont :

- l'aide aux élèves qui se rendent à la bibliothèque pour préparer des travaux scolaires;
- l'enseignement seule ou en collaboration avec d'autres enseignants de certaines composantes d'un programme scolaire;
- les conseils aux élèves recherchant des ouvrages de lecture à caractère récréatif ou didactique; et
- la conservation des collections de la bibliothèque et les additions à celles-ci.